

GROUPE INGENIERIE CONSTRUCTION – GROUPE IC

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 Euros

Siège social : ANGLET (64600) – 84 bis rue Lamouly

RCS de BAYONNE N° 489 292 557

EXTRAIT DES RESOLUTIONS VOTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 MAI 2025

En matière extraordinaire :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale qui se reconnaît valablement convoquée et qui donne au Gérant quitus de sa convocation, décide d'élargir l'objet social de la société pour y ajouter l'activité suivante, à savoir :

- L'achat pour la revente de tous biens mobiliers ou immobiliers.

En outre, l'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice clos au 31/12/2024, la société a procédé à l'acquisition de 3 objets de valeur faisant l'objet des factures suivantes, et ce, dans l'optique de préparer sa nouvelle activité ci-avant adoptée, à savoir :

- Facture n° 0052410002257 du 11/09/2024 pour 16.086,41 €
- Facture n°16792 du 31/07/2024 pour 9.350 €
- Facture n°16669 du 04/07/2024 pour 7.550 €

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide des modifications statutaires suivantes :

L'article 2 – OBJET, sera dorénavant libellé comme suit :

« La société a pour objet, en France et à l'étranger :

La prise de participation dans tous types de sociétés ;

Toutes activités de prestations de services ;

La maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, expertise, assistance structure ;

L'achat pour la revente de tous biens mobiliers ou immobiliers »

Le reste de l'article demeure inchangé.

